Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20260321-2026_08_02B-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, ALLAIN Fabrice, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, GUIBOURET Christine, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric

Pouvoir : Madame LECLAIRE Pauline donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : DANIEL Frédéric

2026-03-02- Charte de l'élu local : lecture et distribution
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1111-1-1 ;
Considérant que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Considérant la lecture des articles de la charte de l'élu local par Monsieur le Maire

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres votants:
De prendre acte de la lecture de la « Charte de l'élu local »

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 21 mars 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

